

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur d'Huart, 23 juin 1886

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur d'Huart, 23 juin 1886, 1886-06-23

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52122>

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation1 p. (73r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 juin 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Huart, d'](#)

Lieu de destination Longwy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

## Description

Résumé Sur l'approvisionnement en fonte des Fonderies et manufactures du Familière de Guise.

## Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#)

Personnes citées [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

23 Juin 673

Monsieur d'Hourd  
propriétaire de l'usine d'Etampes  
à Longwy

Par une suite à l'entretien que vous avez eu avec M. le curé Bernardot & concernant un marché de 5000 ou 10.000<sup>£</sup> de fonte j'ai l'honneur de vous informer qu'il sera impossible de vous donner une décision aujourd'hui, cependant je ne renonce pas à traiter cette affaire avec vous dans le cas où vous jugeriez à propos d'agréerment de quelques jours le délai que vous avez indiqué à mon rappellement.

Veuillez agréer Monsieur  
mes salutations distinguées

Gérard